

Hérault

Instance	Nom de la subvention	Contact	Actions soutenues	Calendrier 23-24	Commentaires	Associations éligibles
Conseil Régional	Sport pour tous	04 67 22 86 77	Acquisition de matériel	30 sept. 2023	Avoir 20 jeunes de -21 ans ou 20% de l'effectif de moins de 21 ans Entre 500 et 2 000€ maximum. La subvention sera de 50% du montant des dépenses maximum	Clubs
Conseil départemental		04 67 67 76 36	Fonctionnement Global et projet	30-nov		Clubs
Conseil départemental		04 67 67 76 36	Appel à projet: l'engagement des jeunes	30-nov		Clubs
Conseil départemental		04 67 67 76 36	sport individuel par équipe en fonction de l'équipe présente dans le club et de la discipline	30-nov		Clubs
Conseil départemental		04 67 67 76 36	Ecole de sports		Répondre à l'appel à projets sur 4 ans (thématiques décidées par le CD) 2000€ tous les ans	Clubs
Conseil départemental	Programme associatif territorial		Fonctionnement Global et projet		Présenter l'association en ligne sur le site du département	
Hérault Sport	Partenariat avec Hérault Sport			jusqu'au 9 décembre ou du 1er avril au 31 mai 2024	Se créer un compte sur Hérault Sport	
FDVA 2	Financement global de l'activité de l'association	ce.sdies34.vieasso@ac-montpellier.fr		13 janv au 20 février	pas ou faiblement employeuses zones fragilisées développer et accompagner les petites associations locales et leurs bénévoles innovation sociale, environnementale, ... Une seule demande possible (Nouveau projet ou fonctionnement) Non éligible : projets financés par l'ANS	Clubs / Comités
FDVA 2	Mise en œuvre d'activités nouvelles pour la population				Transition écologique, DD, développement ses usages numériques (hors investissement > 500€) susciter l'engagement associatif	Clubs / Comités
ANS		François Durier directeur.ligue@badocc.org 06 27 16 69 66	Attirer de nouveaux licenciés Fidéliser les licenciés Faire du Badminton un levier de santé bien être Promouvoir les valeurs du badminton et l'engagement Projet de Performance Fédéral - Actions sportives	avril 2024?	3 actions maximum Demande minimale de 1500€ (1000€ si ZRR) La demande ne doit pas dépasser 50% du budget de l'action Budget équilibré Actions du 01/01/2024 au 30/06/2025 maximum	Clubs / Comités